

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 juillet 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Nicolas QUENTIN – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Était absente : Nathalie DENIS

A été élue secrétaire de séance : Sandra FEFFER

N°2020-057 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020

Rapporteur : Yves DELMAS

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

Dépenses de fonctionnement :	7 838 696,00
Recettes de fonctionnement :	7 838 696,00
Dépenses d'investissement :	3 979 187,00
Recettes d'investissement :	3 979 187,00

Les programmes d'investissement sont les suivants, en dépenses :

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Aménagement espaces publics Concorès	557 915,00
Aménagement espaces publics Uzech les Oules	210,00
Travaux ouvrages d'art	67 500,00
Acquisition matériel voirie	116 850,00
Travaux voirie 2019	0,00
Travaux voirie 2020	550 000,00
Signalétique sentiers	0,00
Aménagement rond-point RD673 Gourdon	66 440,00
Signalisation informations locales	550,00
Maison du Piage	1 000,00
Pôle enfance jeunesse : crèche	1 000,00
Equipements jeunesse	1 142,00
Rénovation piscine intercommunale Gourdon	892 000,00
Equipements bâtiments sportifs	57 850,00
Gymnase du Vigan	123 122,00
Locaux Bibliothèque Intercommunale Gourdon	2 750,00
Matériel, Mobilier et Ouvrages Bibliothèques	31 500,00

**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

ALSH St Germain	3 205,00
Equipements RAM	3 000,00
Pôle numérique	31 890,00
ESC St Germain	7 000,00
Moulin Delsol	3 500,00
Atelier Communautaire	22 257,00
Aire d'Accueil des Gens du Voyage	1 104,00
Oulerie Uzech	2 324,00
Documents d'urbanisme	57 660,00
Matériel informatique & bureau	23 500,00
Maison Communautaire	6 750,00
MSAP	4 000,00
Multiple rural de Milhac	6 400,00

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le budget primitif principal 2020, présenté par Monsieur Yves DELMAS, Vice-Président délégué aux finances.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 15 juillet 2020*

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 juillet 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Nicolas QUENTIN – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Était absente : Nathalie DENIS

A été élue secrétaire de séance : Sandra FEFFER

N°2020-058 : VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HABITAT 2020

*Rapporteur : Yves DELMAS*

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

Dépenses de fonctionnement :	142 016,00
Recettes de fonctionnement :	142 016,00
Dépenses d'investissement :	142 016,00
Recettes d'investissement :	142 016,00

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le budget annexe Lotissement habitat 2020, présenté par Monsieur Yves DELMAS, Vice-Président délégué aux finances.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 15 juillet 2020*

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 juillet 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Nicolas QUENTIN – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Était absente : Nathalie DENIS

A été élue secrétaire de séance : Sandra FEFFER

N°2020-059 : VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZAE 2020

*Rapporteur : Yves DELMAS*

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

Dépenses de fonctionnement :	526 838,00
Recettes de fonctionnement :	526 838,00
Dépenses d'investissement :	527 796,00
Recettes d'investissement :	527 796,00

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le budget annexe Lotissement Zone d'Activités Economiques (ZAE) 2020, présenté par Monsieur Yves DELMAS, Vice-Président délégué aux finances.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 15 juillet 2020*

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 juillet 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Nicolas QUENTIN – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Était absente : Nathalie DENIS

A été élue secrétaire de séance : Sandra FEFFER

N°2020-060 : VOTE DU BUDGET ANNEXE MULTISERVICE VIANDE 2020

*Rapporteur : Yves DELMAS*

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement, et présente un suréquilibre, en section d'investissement :

Dépenses de fonctionnement :	26 837,00
Recettes de fonctionnement :	26 837,00
Dépenses d'investissement :	9 965,00
Recettes d'investissement :	20 291,00

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le budget annexe Multiservice viande 2020, présenté par Monsieur Yves DELMAS, Vice-Président délégué aux finances.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 15 juillet 2020*

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 juillet 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Nicolas QUENTIN – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Était absente : Nathalie DENIS

A été élue secrétaire de séance : Sandra FEFFER

N°2020-061 : VOTE DU BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES 2020

*Rapporteur : Yves DELMAS*

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

Dépenses de fonctionnement :	37 796,00
Recettes de fonctionnement :	37 796,00
Dépenses d'investissement :	33 938,00
Recettes d'investissement :	33 938,00

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le budget annexe Hôtel d'entreprises 2020, présenté par Monsieur Yves DELMAS, Vice-Président délégué aux finances.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 15 juillet 2020*

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 juillet 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Nicolas QUENTIN – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Était absente : Nathalie DENIS

A été élue secrétaire de séance : Sandra FEFFER

N°2020-062 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES AU BUDGET PRINCIPAL

*Rapporteur : Yves DELMAS*

La Commission de surendettement des particuliers de la Haute-Vienne a décidé le 27 décembre 2019 une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire avec effacement total des dettes concernant les loyers restants dus par l'ancien occupant du logement de Milhac.

Cela signifie que cette créance, d'un montant total de 4 999,51 €, est définitivement éteinte.

En conséquence, le comptable public présente les titres de recettes portés sur l'état ci-annexé, d'un montant total de 4 999,51 €, pour admission en non-valeur au budget principal.

Il convient donc d'admettre en non-valeur la somme de 4 999,51 € au budget principal.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve l'admission de la somme de 4 999,51 € en non-valeur au budget principal.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 juillet 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Nicolas QUENTIN – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Était absente : Nathalie DENIS

A été élue secrétaire de séance : Sandra FEFFER

N°2020-063 : MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DES COMMUNES D'ANGLARS NOZAC, GOURDON, MONTAMEL, PAYRIGNAC, SAINT CIRQ SOUILLAGUET, SAINT CLAIR, SAINT PROJET ET LE VIGAN

Rapporteur : Yves DELMAS

Le Conseil communautaire a délibéré le 28 juin 2017 (délibération n°2017-096), pour se doter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, des compétences PLUI et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Le rapport de la CLECT du 12 juin 2018 préconise que le financement des évolutions des documents d'urbanisme communaux, dans l'attente de l'approbation d'un PLUI soit intégré dans les attributions de compensation des communes concernées, sur la base des coûts réels induits.

Ainsi pour l'exercice 2020, huit communes sont concernées par une évolution de l'attribution de compensation, à savoir : Anglars-Nozac ; Gourdon ; Montamel ; Payrignac ; Saint-Cirq-Souillaguet ; Saint-Clair ; Saint-Projet et le Vigan.

Communes	AC 2019	AC 2020
Anglars-Nozac	-7 997,65 €	-7 733.80 €
Concorès	-5 807,43 €	-5 807,43 €
Fajoles	-1 052,15 €	-1 052,15 €
Gourdon	125 438,01 €	149 819.54 €
Lamothe-Cassel	58 371,52 €	58 371,52 €
Milhac	-4 522,29 €	-4 522,29 €
Montamel	-4 306,30 €	-2 780.30 €



## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Payrignac	22 815,62 €	22 521,60 €
Peyrilles	6 546,86 €	6 546,86 €
Rouffilhac	-1 148,37 €	-1 148,37 €
Saint-Chamarand	-4 963,35 €	-4 963,35 €
Saint-Cirq-Madelon	-3 787,11 €	-3 787,11 €
Saint-Cirq Souillaguet	- 5 737,45 €	-2 582.17 €
Saint-Clair	50 764,09 €	33 190.09 €
Saint-Germain	-11 484,79 €	-11 484,79 €
Saint-Projet	20 652,25 €	21 222.84 €
Soucirac	785,10 €	785,10 €
Ussel	42 176,07 €	42 176,07 €
Uzech-les-Oules.	-2 626,78 €	-2 626,78 €
Le Vigan	6 212,25 €	5 746.27 €

En conséquence et conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C – V- 1bis du Code général des impôts qui dispose que « Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. » ; il conviendra que les conseils municipaux des communes citées ci-dessus délibèrent sur le nouveau montant de leur attribution de compensation 2020.

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu l'arrêté préfectoral (SPG-2017-13) en date du 17 octobre 2017 et portant modification des statuts de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane,

Vu le rapport de la CLECT du 12 juin 2018 adopté selon la majorité qualifiée des Conseils municipaux conformément aux dispositions de l'article L 5211-5-2 du CGCT ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- détermine le montant communal des attributions de compensation des Communes d'Anglars-Nozac ; Gourdon ; Montamel ; Payrignac ; Saint-Cirq-Souillaguet ; Saint-Clair ; Saint-Projet et le Vigan pour l'exercice 2020 comme énoncé dans le tableau ci-dessus ;
- sollicite les Conseils municipaux d'Anglars Nozac ; Gourdon ; Montamel ; Payrignac ; Saint Cirq Souillaguet ; Saint Clair ; Saint Projet et le Vigan pour se prononcer par délibération concordante de leur prochain Conseil municipal, sur le montant de leur attribution de compensation 2020 tel qu'énoncé dans le tableau ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 15 juillet 2020*

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 juillet 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Nicolas QUENTIN – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Était absente : Nathalie DENIS

A été élue secrétaire de séance : Sandra FEFFER

N°2020-064 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2020 AU SYNDICAT MIXTE « LOT NUMERIQUE »

*Rapporteur : Yves DELMAS*

Considérant l'appel de participation reçu du Syndicat Mixte « Lot Numérique », au titre de l'exercice 2020, pour un montant total de 58 712,50 €, se répartissant comme suit :

- une subvention de fonctionnement de 24 535,42 € au budget principal du Syndicat, destiné à prendre en charge les dépenses à caractère général,
- une subvention d'investissement de 34 177,08 €, au budget principal du Syndicat, destiné à la réalisation des activités d'aménagement numérique,

Pour mémoire, le montant de la subvention 2019 auprès du Syndicat « Lot Numérique » était de 16 888,85 € au titre du fonctionnement et de 41 823,65 € au titre de l'investissement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide le versement au Syndicat Mixte « Lot Numérique » de la subvention telle que ci-avant exposée, pour un montant total de 58 712,50 € au titre de l'exercice 2020, et autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles à son versement.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 15 juillet 2020*

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 juillet 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Nicolas QUENTIN – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Était absente : Nathalie DENIS

A été élue secrétaire de séance : Sandra FEFFER

N°2020-065 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2020 A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

*Rapporteur : Yves DELMAS*

Conformément aux prévisions budgétaires,

Vu le budget prévisionnel présenté par l'Office de Tourisme Intercommunal,

Il est proposé de verser à l'Office de Tourisme Intercommunal Quercy-Bouriane une subvention de fonctionnement à hauteur de 212 750 €, et ce pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve cette proposition et autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 15 juillet 2020*

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 juillet 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Nicolas QUENTIN – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Était absente : Nathalie DENIS

A été élue secrétaire de séance : Sandra FEFFER

N°2020-066 : ADHESION 2020 A L'ASSOCIATION DES « PALEONAUTES »

*Rapporteur : Yves DELMAS*

L'espace muséal du Piage fait partie du réseau des « Paléonautes » qui regroupe, au sein d'une association, 8 sites archéologiques, dans le but de développer des actions de promotion et de valorisation culturelle et touristique des sites partenaires.

La Communauté de Communes a versé une cotisation de 500,00 € à cette association au titre des années 2015 à 2018. En 2019, la Communauté de Communes a versé une cotisation de 250,00 €.

Pour l'année 2020, l'Association des « Paléonautes » sollicite la Communauté de Communes afin qu'elle adhère au réseau, et ce à hauteur de 250,00 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve l'adhésion de la Communauté de Communes à l'association des « Paléonautes » pour l'année 2020,
- approuve le versement d'une cotisation de 250,00 € pour l'année 2020.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 15 juillet 2020*

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 juillet 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Nicolas QUENTIN – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Était absente : Nathalie DENIS

A été élue secrétaire de séance : Sandra FEFFER

N°2020-067 : COTISATION 2020 AUPRES DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) GRAND QUERCY

*Rapporteur : Yves DELMAS*

La Communauté de Communes Quercy Bouriane adhère au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Grand Quercy depuis le 15 avril 2015 (délibération n° 2015-076).

Ce syndicat mixte dit « à la carte » assure un certain nombre de missions dont forêt – développement de la filière bois, développement culturel et solidarité santé.

La Communauté de Communes Quercy Bouriane adhère pour les missions suivantes :

- Forêt – Développement de la filière bois,
- Solidarité Santé.

Pour mémoire, en 2019, le montant de la cotisation à verser au PETR Grand Quercy était établie sur la base de 2,45 € par habitant x 12 234 (population DGF 2018) soit un montant de 29 973,30 €.

En 2020, le montant de la cotisation est établi sur la base de 2,08 € par habitant x 12 234 habitants (population DGF 2018), soit un montant de 25 446,72 € ce qui représente une baisse de 4 526,58 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- valide le versement de la cotisation au titre de l'année 2020 au PETR Grand Quercy et ce pour un montant de 25 446,72 €.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 15 juillet 2020*

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 juillet 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Nicolas QUENTIN – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Était absente : Nathalie DENIS

A été élue secrétaire de séance : Sandra FEFFER

N°2020-068 : ADHESION 2020 AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) DU LOT

*Rapporteur* : Yves DELMAS

Lors de son Conseil d'administration du 28 février 2011 et de l'Assemblée Générale du 15 juin 2011, le CAUE a décidé d'ouvrir son adhésion aux communes et communautés de communes sans remettre en cause le principe de gratuité inscrit dans la Loi de 1977 ni les conditions actuelles de ses interventions.

Cette adhésion, d'un montant de 200,00 € pour les collectivités de plus de 10 000 habitants permet à la Communauté de Communes Quercy Bouriane de prendre part activement aux instances du CAUE, avec un représentant, qui siège au sein des Assemblées générales et du Conseil d'Administration. Cette adhésion a débuté en 2011 et a été renouvelée au titre des années 2012 à 2019.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- renouvelle l'adhésion de la Communauté de Communes Quercy Bouriane au CAUE du Lot au titre de l'année 2020,
- approuve le versement d'une cotisation de 200,00 € pour l'année 2020,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 juillet 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Nicolas QUENTIN – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Était absente : Nathalie DENIS

A été élue secrétaire de séance : Sandra FEFFER

N°2020-069 : DESIGNATION DES CHARGE(E)S DE MISSION VENANT EN SOUTIEN AUX VICE-PRESIDENTS

Rapporteur : Jean-Marie COURTIN

Monsieur Jean-Marie COURTIN lors de son élection à la présidence de la Communauté de Communes Quercy Bouriane avait émis la possibilité que chaque Vice-Président puisse s'il le souhaitait s'entourer d'un délégué communautaire « chargé(e) de mission ».

Les Vice-Présidents ont émis un avis favorable à cette proposition et souhaiteraient s'entourer pour chacun d'eux d'un conseiller communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 39 votes pour et 1 abstention (Madame Sylvette BELONIE) désigne les chargé(e)s de mission auprès de chaque Vice-Président :

FEFFER Sandra	Chargée de mission auprès du Président (Communication)
CABRIE Nathalie	Chargée de mission auprès du 1 <sup>er</sup> Vice-Président (Transition énergétique et environnement)
LEGRAND Christian	Chargé de mission auprès du 2 <sup>ème</sup> Vice-Président (Finances et administration)
SALANIE Pascal	Chargé de mission auprès de la 3 <sup>ème</sup> Vice-Présidente (PLUI et logement)
MANIE André	Chargé de mission auprès du 4 <sup>ème</sup> Vice-Président (Travaux et voirie)
SOURZAT Annie	Chargée de mission auprès du 5 <sup>ème</sup> Vice-Président (Sports, jeunesse et action sociale)

**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

CHARBONNEL Fabienne	Chargée de mission auprès du 6 <sup>ème</sup> Vice-Président (Economie, emploi, tourisme)
SCHWARTZ Dominique	Chargée de mission auprès de la 7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente (Culture)

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN



## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 15 juillet 2020*

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 juillet 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Nicolas QUENTIN – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Était absente : Nathalie DENIS

A été élue secrétaire de séance : Sandra FEFFER

N°2020-070 : INDEMNITES DE FONCTIONS DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES « CHARGE(E)S DE MISSION »

*Rapporteur : Jean-Marie COURTIN*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-12 qui dispose que les indemnités maximales votées par le Conseil ou Comité d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-Président, sont déterminées par un décret en Conseil d'État par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

Vu l'article R.5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, fixant pour les Communautés de Communes des taux maximum,

Considérant que la Communauté de Communes Quercy Bouriane est située dans la tranche de population de 10 000 à 19 999 habitants,

Considérant que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de population de 48,75% pour le Président et de 20,63 % pour les Vice-Présidents, soit respectivement un montant maximum de 1 896,08 € brut mensuel pour le Président et de 802,38 € brut mensuel pour les Vice-Présidents, à ce jour,

Considérant que les indemnités de fonctions des Conseillers Communautaires des Communautés de Communes de moins de 100 000 habitants, sans délégation de fonctions, sont plafonnées à 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, prises sur l'enveloppe indemnitaire globale,

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Président et de Vice-Présidents, et prenant en compte pour le nombre de Vice-Présidents :

- soit 20% maximum de l'effectif de l'organe délibérant calculé, hors « accord local » (c'est-à-dire sans prise en compte du bonus de 25% maximum de sièges supplémentaires), dans la limite de 15 Vice-Présidents,
- soit le nombre existant de Vice-Présidences en fonction, si le nombre est inférieur,

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

Rappelant, pour mémoire, que la Communauté de Communes Quercy Bouriane avait choisi, lors de la précédente mandature, d'appliquer les taux suivants, à compter du 16 avril 2014 jusqu'au 30 avril 2015 :

- Président : 48,75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, soit 1 853,21 € brut mensuel,
- Vice-Présidents : 10,32% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, soit 392,31 € brut mensuel,

puis les taux suivants, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015 :

- Président : 43,88% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, soit 1 706,67 € brut mensuel à ce jour,
- Vice-Présidents : 9,29% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, soit 361,33 € brut mensuel à ce jour,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2020 constatant l'élection du Président et de 7 Vice-Présidents,

Vu la délibération adoptée en présente séance pour désigner 8 Conseillers Communautaires « chargé(e) de mission », venant en soutien aux Vice-Présidents,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 39 votes pour et 1 abstention (Madame Sylvette BELONIE) :

- détermine les indemnités de fonctions du Président, des Vice-Présidents et des Conseillers Communautaires «chargé(e) de mission », ce dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale ci-dessus définie, comme suit, à compter du 8 juin 2020 pour le Président et les Vice-Présidents et à compter du 15 juillet 2020 pour les conseillers communautaires «chargé(e) de mission » :

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT,  
DES VICE-PRESIDENTS ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES « CHARGE(E) DE  
MISSION » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE**

Identité des bénéficiaires	Qualité des bénéficiaires	Fonctions déléguées et/ou missions	Indemnité de fonctions brute mensuelle en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
COURTIN Jean-Marie	Président	-	36,66% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
LABRANDE Patrick	1 <sup>er</sup> Vice-président	Transition énergétique et environnement	15,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
DELMAS Yves	2 <sup>ème</sup> Vice-président	Finances et Administration	15,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
DENIS Nathalie	3 <sup>ème</sup> Vice-présidente	PLUI et logement	15,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
VIGIE Claude	4 <sup>ème</sup> Vice-président	Travaux et voirie	15,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
FALANTIN Michel	5 <sup>ème</sup> Vice-président	Sports, jeunesse et action sociale	15,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
MAGOT Stéphane	6 <sup>ème</sup> Vice-président	Economie, emploi, tourisme	15,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
BRUNEAU Nicole	7 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Culture	15,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
FEFFER Sandra	Chargée de mission	Communication	6,00% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

CABRIE Nathalie	Chargée de mission	Transition énergétique et environnement	6,00% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
LEGRAND Christian	Chargé de mission	Finances et Administration	6,00% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
SALANIE Pascal	Chargé de mission	PLUI et logement	6,00% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
MANIE André	Chargé de mission	Travaux et voirie	6,00% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
SOURZAT Annie	Chargée de mission	Sports, jeunesse et action sociale	6,00% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
CHARBONNEL Fabienne	Chargée de mission	Economie, emploi, tourisme	6,00% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
SCHWARTZ Dominique	Chargée de mission	Culture	6,00% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- valide le paiement des indemnités de fonctions mensuellement,
- approuve l'inscription au budget de la Communauté de Communes Quercy Bouriane des crédits nécessaires au versement des indemnités de fonctions,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 15 juillet 2020*

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 juillet 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Nicolas QUENTIN – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Était absente : Nathalie DENIS

A été élue secrétaire de séance : Sandra FEFFER

N°2020-071 : DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS THEMATIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

*Rapporteur : Jean-Marie COURTIN*

Vu la délibération n°2020-050, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020, portant création des commissions thématiques de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane,

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine (L. 5211-40-1 du CGCT),

Proposition est faite au Conseil Communautaire d'élire les membres des commissions thématiques de la Communauté de Communes Quercy Bouriane :

- Commission Transition énergétique et environnement
- Commission Finances
- Commission Aménagement de l'espace
- Commission Travaux et voirie
- Commission Action sociale, jeunesse et équipements sportifs
- Commission Développement local
- Commission Culture

Monsieur le Président explique que, suite à la création des sept commissions, il est nécessaire de procéder à l'élection des membres composant chacune d'entre elles.

A l'unanimité, les conseillers communautaires décident de procéder à une élection à main levée.

Sont élus à l'unanimité :

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **Commission « Transition énergétique et environnement » :**

Pascal SALANIE – Daniel LATROUITE – Fabienne LALANDE – Nathalie CABRIE – Isabelle FRESSENCOURT – Alexandre CATRAIN – Thomas GRADES – Laëtitia CALMON – Sandrine SOULIER – David DELPECH – Patrick SURLERAUX – Nathalie BORDE – Evelyne CASSAN – Olivier THIEBEAU – Michel DELCHIE – Céline VIALARD – Hélène GENTILHOMME – Marie-Françoise TALAYSSAT – Marion MERLET – Lionel CLUZEL

### **Commission « Finances » :**

Philippe BURNENS – Michel FAIVRE – Alexis CLER – Michel FALANTIN – Gilles ASTORG – Christian LEGRAND – Gilles LESERVOT – Patrick MOUDEN – Sylvain TIERCE – Stéphane MAGOT – Laëtitia COLAS – Denis PIOT – Christine MAURY – Michel COMBES – Benjamin AUSTRUY – David COLDEFY – Manon GARRIGUE – Jean-Marc DHERDOMEZ – Bernard PEQUIN – Jean-Marc LACROIX

### **Commission « Aménagement de l'espace » :**

Serge BAZIN – Francine RAFFIN – Alexis CLER – Alain DEJEAN – Flora NOLLET – José VIEGAS – Gilles LESERVOT – Didier CUNIAK – Christian CHAVAROCHE – Eliette DEVIERS – Alain DEGARDIN – Tiffany SOUSTRE – Jérémy ALIBERT – Jocelyne FOUCHER – Dominique DULAC – Philippe RUAMPS – Dominique ROSSIGNOL – Marie-Françoise TALAYSSAT – Benoît LASCOSTE – Jean-Marc LACROIX

### **Commission « Travaux et Voirie » :**

Pascal SALANIE – Gérard GAYDOU – Didier PELLETIER – Joseph JAFFRES – Patrick DELPECH – Jean-Michel FAVORY – Vincent THOURON – Jean-François BELIVENT – Jérôme MALEVILLE – Éric BESSIERES – Robert LACOMBE – Serge CALLES – Laurent CREMON – Michel COMBES – André MANIE – Claude VALLAT – Dominique ROSSIGNOL – Florent DESTREL – Michel SUSZYLO – Christophe PUCHEAUX

### **Commission « Action sociale, jeunesse et équipements sportifs » :**

Joëlle MONTAGNE – Marie CASSAGNE – William GOUT – Fabienne GABET – Léon CAPY – Annie BENOIT – Didier CALVANUS – Laetitia CALMON – Sylvie SALVAT – Eliette DEVIERS – Ingrid GALLAND – Martine SALANIE-BERTRAND – Isabelle AUSSEL – Jean-Michel CONSTANT – Claire HAMONEAU – Benoît LAFON – Jacqueline TOLOSANA – Joël SENPAU ROCA – Annie SOURZAT – Natacha DEBOUTTIERE BROSSET

### **Commission « Développement local » :**

Serge BAZIN – Régine LACAN – William GOUT – Jacques GRIFFOUL – Marguerite MARZEC – Christian MICHEL – Marie-Claude GATINEL – Aurélie TURPIN – Joëlle JOACHIM – Stéphane MAGOT – Laurence DEMANGE – Aurélie THAUVIN – Christine MAURY – Corinne ANDRIES – Michelle LACAZE – Chantal COCULA-BRUNET – Didier ANDRAL – Nathalie MITHIAUX – Marie-Line DEYZAC – Lilian PRADIE

### **Commission « Culture » :**

Danielle NEIL – Gérard LANGHOFF – Bertrand COCQ – Dominique SCHWARTZ – Pierre DARMSTADTER – Frédéric DEGAT – Brigida VASQUES – Elisabeth LAVAU-VAYSSIERES – Jean-François LAVAL – Elisabeth PAGES – Anita BURETTE-DEGAUGUE – Evelyne RENARD – Evelyne CASSAN – Anne-Marie MALGOUYARD – Michelle VIEILLES CAZE – Bernard GAUTHIER – Manon GARRIGUE – Nathalie MITHIAUX – Jean-Paul DAVID – Marie-Claire CAYON

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 15 juillet 2020*

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 juillet 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Nicolas QUENTIN – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Était absente : Nathalie DENIS

A été élue secrétaire de séance : Sandra FEFFER

N°2020-072 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE AU SEIN DU SYMICTOM DU PAYS DE GOURDON

*Rapporteur : Jean-Marie COURTIN*

La Communauté de Communes Quercy-Bouriane siège au sein du SYMICTOM du Pays de Gourdon au titre de ses compétences en matière de collecte des ordures ménagères et du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

**Au sein de cet organisme, peuvent être désignés des délégués communautaires, mais aussi des conseillers municipaux des communes membres :**

- Il convient de désigner au Symictom du Pays de Gourdon (20 titulaires et 20 suppléants soit 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant par commune membre),

A l'unanimité, les conseillers communautaires décident de procéder à une élection à main levée.

Sont élus à l'unanimité :

- Anglars-Nozac : Cécile GUEGUEN titulaire, Danielle NEIL suppléante,
- Concorès : Gérard GAYGOU titulaire, Daniel LATROUITE suppléant,
- Fajoles : Fabienne LALANDE titulaire, Angélique ROULLAND suppléante,
- Gourdon : Philippe DELCLAU titulaire, Patrick PARANT suppléant,
- Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG titulaire, Irénée MONTEIL suppléante,
- Le Vigan : Fanny CORDIER titulaire, Edith LAGARDE suppléante,
- Milhac : Gilbert CARMEILLE titulaire, Thomas GRADES suppléant,
- Montamel : Patrick MOUDEN titulaire, Sylvie BELIVENT suppléante,
- Payrignac : Fabienne CHARBONNEL titulaire, Jean-François LAVAL suppléant,
- Peyrilles : Stéphane MAGOT titulaire, Eric BESSIERES suppléant,

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

- Rouffilhac : Robert LACOMBE titulaire, Patrick SURELEAUX suppléant,
- Saint Chamarand : Martine SALANIE-BERTRAND titulaire, Bernard BORDE suppléant,
- Saint Cirq Madelon : Laurent CREMON titulaire, Beatriz MOREIRA PATATAS suppléante,
- Saint Cirq Souillaguet : Fabrice LAUMAILLE titulaire, Alain ESCAPOULADE suppléant,
- Saint Clair : Patrick DEVIERS titulaire, Jean-Michel DEVIERS suppléant,
- Saint Germain du Bel Air : Gérard NADAL titulaire, Serge BORIES suppléant,
- Saint Projet : Dominique ROSSIGNOL titulaire, Hélène GENTILHOMME suppléant,
- Soucirac : Roseline DUBOIS titulaire, Jeanine GUINOT suppléante,
- Ussel : Annie SOURZAT titulaire, Michel SUSZYLO suppléant,
- Uzech les Oules : Romain CAZELOU titulaire, Edith PIERS suppléante.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 juillet 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Nicolas QUENTIN – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Était absente : Nathalie DENIS

A été élue secrétaire de séance : Sandra FEFFER

N°2020-073 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU CEOU ET DE LA GERMAINE « SMBV CEOU GERMAINE »

Rapporteur : Jean-Marie COURTIN

La Communauté de Communes Quercy-Bouriane adhère au « SMBV Céou Germaine » depuis 2017 dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

**Au sein de cet organisme, peuvent être désignés des délégués communautaires, mais aussi des conseillers municipaux des communes membres :**

- Il convient de désigner au « SMBV Céou Germaine » selon les statuts :
  - - 2 titulaires pour l'EPCI
  - - 2 titulaires pour les communes de Gourdon, Le Vigan, Payrignac et Saint Germain du Bel Air
  - - 1 titulaire et 1 suppléant pour toutes les autres communes

A l'unanimité, les conseillers communautaires décident de procéder à une élection à main levée.

Sont élus à l'unanimité :

- Anglars-Nozac : Pascal SALANIE titulaire, Serge BAZIN suppléant,
- Concorès : Régine LACAN titulaire, Gérard GAYDOU suppléant,
- Fajoles : Jean-Daniel LAVAL titulaire, Esthel LEROI suppléante,
- Gourdon : Philippe DELCLAU titulaire, Alain DEJEAN titulaire,
- Lamothe-Cassel : Léon CAPY titulaire, Irénée MONTEIL suppléante,
- Le Vigan : Edith LAGARDE titulaire, José VIEGAS titulaire,
- Milhac : Laurent BENARD titulaire, Thierry BOUDET suppléant,
- Montamel : Jean-François BELIVENT titulaire, Patrick MOUDEN suppléant,
- Payrignac : Patrice PEULET titulaire, Céline TREFOUEL titulaire,



## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

- Peyrilles : Eric BESSIERES titulaire, Yan DESMARTIN suppléant,
- Rouffilhac : Jean-Michel GABET titulaire, Dominique BONNET suppléante,
- Saint Chamarand : Bernard BORDE titulaire, Jean-Pierre CALLES suppléant,
- Saint Cirq Madelon : Evelyne CASSAN titulaire, Grégory VOINIS suppléant,
- Saint Cirq Souillaguet : Jocelyne FOUCHER titulaire, Jean-Michel CONSTANT suppléant,
- Saint Clair : Jean-Michel DEVIERS titulaire, Patrick DEVIERS suppléant,
- Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE titulaire, Philippe RUAMPS titulaire,
- Saint Projet : Guy ROSSIGNOL titulaire, Danielle MOUTRAY suppléante,
- Soucirac : Marc MEGUEIL titulaire, Jean-Marc DHERDOMEZ suppléant,
- Ussel : Michel SUSZYLO titulaire, Annie SOURZAT suppléante,
- Uzech les Oules : Jean-Marie AULIE titulaire, Natacha DEBOUTTIERE-BROSSET suppléante,
- Communauté de Communes Quercy Bouriane : Claude VIGIE titulaire, Nicole PITTALUGA titulaire

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 15 juillet 2020*

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 juillet 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Nicolas QUENTIN – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Était absente : Nathalie DENIS

A été élue secrétaire de séance : Sandra FEFFER

N°2020-074 : DETERMINATION DU NOMBRE DE SIEGES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

*Rapporteur : Jean-Marie COURTIN*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes est passée sous le régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique avec perception d'une part additionnelle sur la fiscalité ménage.

Cette commission établit un rapport sur l'évaluation des charges et recettes transférées à l'intercommunalité et propose le cas échéant, des révisions des montants des allocations de compensation selon les modalités décrites par l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des impôts.

Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Le Maire de chacune des communes devra transmettre à la Communauté de Communes Quercy Bouriane le nom des représentants désignés, étant précisé que les modalités de désignation sont laissées à la libre appréciation de chaque commune, à savoir : délibération du Conseil municipal ou désignation par le Maire.

La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

La commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts.

Vu l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des impôts,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2016-076 du 1<sup>er</sup> juin 2016, instaurant au 1<sup>er</sup> janvier 2017 le régime de Fiscalité Professionnelle Unique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-017 du 15 février 2017 créant la CLECT,

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire définit la composition de la CLECT de Quercy Bouriane selon la composition suivante : 1 titulaire et 1 suppléant par commune, soit 20 titulaires et 20 suppléants. Le Président prendra un arrêté fixant la liste des membres de la CLECT au vu des désignations prononcées par les communes de Quercy Bouriane.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 15 juillet 2020*

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 juillet 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Nicolas QUENTIN – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Était absente : Nathalie DENIS

A été élue secrétaire de séance : Sandra FEFFER

N°2020-075 : CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ATTACHE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET A COMPTEUR DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020

*Rapporteur : Jean-Marie COURTIN*

L'évolution de la collectivité, avec, par exemple la création du Pôle Numérique et la reprise de la Maison des Services aux Publics (MSAP), a fait apparaître l'intérêt et la cohérence de mener de front la stratégie de dynamisation des centres-bourgs et le développement local et numérique.

Ainsi, il convient de créer un poste dont les missions principales couvriront à la fois celles de manager de centre-ville et celles de responsable du Pôle Numérique et de la MSAP.

Le grade de manager centre-ville n'existe pas dans la nomenclature de la fonction publique territoriale. Néanmoins, l'article 3-3, alinéa 1°, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, précise que « par dérogation au principe énoncé à l'article 3 », des emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels dans le cas où il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Les agents recrutés sur la base de l'alinéa 1° cité précédemment sont engagés par des contrats à durée déterminée, d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables, par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder six ans.

Si, à l'issue de la période maximale de six ans, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de créer un poste contractuel - manager de centre-ville et responsable du développement local et numérique à temps complet pour une durée de deux ans et neuf mois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020. Etant donné les compétences demandées, sa rémunération sera basée sur le onzième échelon de la grille indiciaire du grade d'attaché territorial assorti du supplément familial de traitement (le cas échéant) ainsi que des indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- valide la création d'un poste contractuel - manager de centre-ville et responsable du développement local et numérique, à temps complet, pour une durée de deux ans et neuf mois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020,

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 15 juillet 2020*

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 juillet 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Nicolas QUENTIN – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Était absente : Nathalie DENIS

A été élue secrétaire de séance : Sandra FEFFER

N°2020-076 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

*Rapporteur : Jean-Marie COURTIN*

Vu la délibération du 14 avril 2008 validant le règlement intérieur de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage,

Vu les modifications successives apportées au règlement intérieur par délibérations n°7 en date du 29 septembre 2008, n°2009-139 du 30 septembre 2009 et n°2012-082 du 28 août 2012,

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des modifications aux horaires d'ouverture du bureau d'accueil afin d'optimiser l'organisation des missions du service bâtiment,

Considérant qu'il est opportun de préciser un montant minimal de paiement des consommations et frais journaliers par tranche de 10 € TTC,

Considérant qu'il n'est plus remis au locataire responsable de son emplacement une clé numérotée pour l'accès aux sanitaires, puisque ceux-ci sont ouverts par le gardien au moment de la mise à disposition de l'emplacement,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide la modification des articles 2, 7 et 12 du règlement intérieur comme suit :

Article 2 : « Les horaires d'ouverture du bureau d'accueil sont les suivants : mardi et jeudi 9h-12h » au lieu de « Les horaires d'ouverture du bureau d'accueil sont les suivants : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h-12h »

Article 7 : ajout de la mention « Les paiements doivent se faire par tranche de 10 € »

Article 12 : suppression de la mention « Une clé numérotée, pour l'accès au sanitaire, sera remise au locataire responsable de son emplacement. Elle sera rendue au gardien lors du départ »

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 15 juillet 2020*

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 juillet 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Nicolas QUENTIN – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Était absente : Nathalie DENIS

A été élue secrétaire de séance : Sandra FEFFER

N°2020-077 : MODIFICATION AVENANT N°1 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE « RESTRUCTURATION DE L'EHPAD DE GOURDON SECTEUR DE LA CLEDE »

*Rapporteur : Jean-Marie COURTIN*

Monsieur le Président expose que le 2 septembre 2019 a été signée une convention opérationnelle « Restructuration de l'EHPAD de Gourdon secteur de la Clède » entre la commune de Gourdon, la communauté de communes Quercy Bouriane (CCQB) et l'Établissement public foncier (EPF) d'Occitanie.

Pour ce projet de restructuration, le centre hospitalier Jean Coulon a sollicité la commune de Gourdon pour l'acquisition d'un terrain. La commune et le centre hospitalier Jean-Coulon de Gourdon ont convenu des modalités de financement de cette acquisition.

Dans le cadre de sa compétence en matière d'urbanisme, la communauté de communes Quercy Bouriane s'est engagée à conduire les procédures d'urbanisme et à assister la commune dans la mise en place des outils fonciers, financiers et réglementaires facilitant l'action foncière et la mise en œuvre du projet.

La commune de Gourdon et la communauté de communes Quercy Bouriane, en accord avec le centre hospitalier Jean-Coulon de Gourdon, souhaitent intégrer au périmètre de la convention opérationnelle deux parcelles supplémentaires appartenant à un seul compte de propriété et situées au nord-est du site initial.

Cette nouvelle composition foncière formera ainsi un ensemble cohérent et optimisera les conditions de réalisation du projet.

Le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPF Occitanie, initialement fixé à 100 000 euros, est porté à 120 000 euros.

Le périmètre d'intervention mentionné à l'article 2 et figurant en annexe 1 de la convention est modifié et remplacé par le périmètre d'intervention joint à l'annexe 1 du présent avenant.

Le bureau de l'Établissement public foncier (EPF) d'Occitanie a approuvé le 20 février 2020 le projet d'avenant n° 1 à la convention opérationnelle tripartite « Restructuration de l'EHPAD de Gourdon » à signer avec la commune de Gourdon et la communauté de communes Quercy Bouriane. Toutes autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées et applicables dès lors qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.132-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n°2008-670 du 2 juillet portant création de l'Etablissement public foncier modifié par décret n°2017-836 du 5 mai 2017 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Quercy-Bouriane en date du 3 juillet 2019 approuvant la convention opérationnelle pour la restructuration de l'EHPAD de Gourdon ;

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention tripartite ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Gourdon en date du 20 juin 2020 approuvant le projet d'avenant n°1 ;

Vu la délibération du bureau de l'EPF d'Occitanie en date du 20 février 2020 approuvant le projet d'avenant n°1 ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve l'opportunité de modifier le périmètre initial de la convention du 3 septembre 2019 grâce à l'adjonction des deux parcelles,
- approuve les clauses modificatives de l'avenant n°1 porté en annexe,
- autorise Monsieur le Président à signer avec la commune de Gourdon et l'établissement public foncier (EPF) d'Occitanie ledit avenant n° 1,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN



## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 15 juillet 2020*

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 juillet 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Nicolas QUENTIN – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Sylvette BELONIE

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Était absente : Nathalie DENIS

A été élue secrétaire de séance : Sandra FEFFER

N°2020-078 : TAXE DE SEJOUR 2021 – MODIFICATION DES MODALITES D'APPLICATION A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021

*Rapporteur : Stéphane MAGOT*

Vu la délibération n°2005-29 du 18 mars 2005 portant création de la taxe de séjour communautaire,

Vu la délibération n°2006-33 du 29 mars 2006 portant application de la taxe de séjour au réel,

Vu la délibération n° 2012-103 du 24 octobre portant application de la taxe additionnelle du Département du Lot,

Vu la loi de finances n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 (article 67)

Vu le décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire,

Vu la loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016 (article 86)

Vu la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017 (articles 44 et 45)

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (article 113)

Vu les articles R. 5211-21, R. 2333-43 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Afin de pérenniser et d'améliorer le développement touristique sur la CCQB, d'en améliorer sa gestion et de ne pas faire reposer le financement de ce développement sur les seules contributions fiscales directes de la population permanente, l'institution d'une taxe de séjour en faveur du tourisme est donc en vigueur depuis le 18 Mars 2005 sur l'ensemble du périmètre de la CCQB.

La taxe de séjour est payée par les personnes qui ne sont pas domiciliées sur le territoire de la CCQB et n'y possèdent pas une résidence à raison de laquelle elles sont redevables de la taxe d'habitation (article L. 2333-29 du CGCT).

Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

Le produit de cette taxe est affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la CCQB, étant précisé que lorsqu'il existe sur le territoire intercommunal un Office de Tourisme constitué sous la forme d'un EPIC, comme c'est le cas sur le territoire de la CCQB, le produit de la taxe est versé à cet organisme.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

La taxe de séjour est perçue sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

Les logeurs, les hôteliers, les propriétaires et les intermédiaires devront effectuer les déclarations mensuellement, entre le 1<sup>er</sup> et le 10 de chaque mois, soit 12 déclarations par an. A l'issue de chaque mois, le délai de déclaration est de 10 jours.

Conformément à l'article L. 2333-28 du CGCT, l'organe délibérant dispose du libre choix pour déterminer la période de recouvrement de la taxe.

Les logeurs, les hôteliers, les propriétaires et les intermédiaires devront verser le montant collecté de la taxe de séjour trimestriellement, soit 4 paiements par an, après réception du titre émis par le Comptable Public assignataire de la CCQB :

- maximum le 10 Mai pour les personnes hébergées de Janvier à Mars inclus,
- maximum le 10 Août pour les personnes hébergées d'Avril à Juin inclus,
- maximum le 10 Novembre pour les personnes hébergées de Juillet à Septembre inclus,
- maximum le 10 Février pour les personnes hébergées de Octobre à Décembre inclus.

### **Les tarifs applicables, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021, sont les suivants :**

Tarifs minimaux et maximaux de la taxe de séjour sur les hébergements touristiques				
Nature et catégorie de l'hébergement	Tarif par nuitée soit par personne, soit par capacité d'accueil			
	Tarifs minimaux et maximaux	Taxe de séjour CCQB	Taxe Additionnelle Conseil Départemental	Taxe de séjour totale prélevée
Palaces	Entre 0,7 € et 4,20 €	4,20 €	0,42 €	4,62 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, Résidences de tourisme 5 étoiles, Meublés de tourisme 5 étoiles	Entre 0,7 € et 3,0 €	3 €	0,30 €	3,30 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, Résidences de tourisme 4 étoiles, Meublés de tourisme 4 étoiles	Entre 0,7 € et 2,3 €	1,10 €	1,11 €	2,21 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, Résidences de tourisme 3 étoiles, Meublés de tourisme 3 étoiles	Entre 0,5 € et 1,5 €	0,90 €	0,09 €	0,99 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, Résidences de tourisme 2 étoiles, Meublés de tourisme 2 étoiles, Villages de vacances 4 et 5 étoiles	Entre 0,3 € et 0,9 €	0,80 €	0,08 €	0,88 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, Résidences de tourisme 1 étoile, Meublés de tourisme 1 étoile, Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, Chambres d'hôtes, Auberges Collectives	Entre 0,2 € et 0,8 €	0,70 €	0,07 €	0,77 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	Entre 0,2 € et 0,6 €	0,60 €	0,06 €	0,66 €

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Tarifs minimaux et maximaux de la taxe de séjour sur les hébergements touristiques				
Nature et catégorie de l'hébergement	Tarif par nuitée soit par personne, soit par capacité d'accueil			
	Tarifs minimaux et maximaux	Taxe de séjour CCQB	Taxe Additionnelle Conseil Départemental	Taxe de séjour totale prélevée
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, Ports de Plaisance	0,20 €	0,20 €	0,02 €	0,22 €
<u>Hébergements</u>	Taux minimum et maximum	Taux Taxe de séjour CCQB	Taux Taxe Additionnelle Conseil Départemental	Taux Taxe de séjour totale prélevée
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air.	Entre 1% et 5% du tarif d'une nuitée par personne Plafonné à 2,53 € TAD incluse	5% du tarif d'une nuitée par personne Plafonné à 2,30 €	+ 10% calculé sur le tarif d'une nuitée par personne	5,5% du tarif d'une nuitée par personne Plafonné à 2,53 €

Le taux adopté s'applique par personne et par nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes. (cf. article 44 de la loi de finances rectificative pour 2017).

Sont exonérés de la taxe de séjour :

- les personnes mineures.
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employé sur le territoire de la CCQB.
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 1 € la nuitée.

### **Infractions et sanctions :**

Tout retard de paiement dans le versement de la taxe donne lieu à l'application d'un intérêt de retard de 0,75 % par mois de retard (Art. R 2333-56 du CGCT). Les poursuites éventuelles seront effectuées par le comptable public comme en matière de contributions directes, notamment les dispositions du décret n°81-632 du 13 avril 1981.

Les articles R 2333-58 et R 2333-68 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient un régime de sanctions purement pénales en classant les différentes infractions par référence au régime de contravention. Les peines applicables en matière de taxe de séjour peuvent aller jusqu'à une contravention de la cinquième classe et une amende de 150 € à 1 500 € et, en cas de récidive, une amende jusqu'à 3 000 € (Article 131-13 du Code Pénal).

*Un logeur qui n'aurait pas collecté la taxe de séjour ou acquitté la taxe de séjour forfaitaire encourt l'amende prévue pour les contraventions de 4<sup>ème</sup> classe, soit une amende pouvant atteindre 750€ maximum.*

*De surcroît, chaque manquement à l'une des obligations suivantes est une infraction distincte :*

- *Tenue inexacte, incomplète ou retard pour la production de l'état récapitulatif mentionné à l'article R. 2333-50 du CGCT.*
- *Absence de reversement du produit de la taxe de séjour.*
- *Absence, retard ou inexactitude de la déclaration prévue à l'article R. 2333-56 du CGCT.*

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- valide les nouveaux tarifs et la mise en application sur la CCQB.

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour signer les documents, pour intervenir et pour exécuter la présente délibération

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN